

de contribuables puisqu'on dit que pour les couples mariés qui ont des enfants etc., on pourra augmenter les montants. On ne sait pas de combien. Je n'ai jamais tiré de plan sur la comète en imaginant combien est-ce que ça pourrait être, si c'est 300, 400 ou je ne sais pas combien. Le seul calcul que j'ai fait c'est de dire qu'on taxe ces revenus à 13,5% au niveau cantonal, il reste 8,5% pour les communes, cela correspond pour une commune à un taux de 63%. Dans les communes où il y a un taux inférieur à 63%, il y a un problème. J'en resterai là parce qu'après, la résolution du problème se trouve dans l'interprétation. Mais, si vous me permettez, le fond de la question n'est pas là; le fond de la question est institutionnel. Ce qui est souhaité par l'initiative, c'est le transfert de compétences des cantons vers la Confédération. Je m'arrêterai là.

Par rapport à l'intervention du député Rey au sujet des frais de campagnes électorales, effectivement il y a eu des discussions au sein de la Commission des finances et de gestion, mais les propositions de compensation qui ont été faites n'étaient pas acceptables sur le plan purement légal. Il y avait des propositions de réduction d'amortissements. Or, j'aimerais répéter là que dans le budget, il n'y a aucun amortissement extraordinaire. Les amortissements qu'on met dans notre budget sont les amortissements que la loi nous impose. Autre est peut-être au moment des comptes; c'est possible qu'il y ait des amortissements extraordinaires, mais au niveau du budget il n'y a pas ce genre d'élément. Je crois que je peux m'engager à une chose. Je n'ai pas consulté la totalité de mes collègues (*rires*), mais je peux m'engager, sans forcément le faire sur les montants, à ce que le Conseil d'Etat examine dans le courant de l'année 2011 la possibilité d'augmenter les montants qui sont au budget et de travailler avec un crédit complémentaire pour compenser en fonction de l'évolution des comptes. Les budgets sont des estimations et de toute évidence, à un moment donné on pourra se dire: «ah, tiens là on va probablement moins dépenser». On pourra vraisemblablement compenser de cette manière. Donc, je peux prendre l'engagement que le Conseil d'Etat essaiera de trouver une solution dans le courant de l'année 2011. Je ne peux pas vous dire que ce sera déjà au mois de février, parce qu'il faut laisser les choses aller, mais qu'on trouvera une solution pour augmenter les montants que l'Etat verse aux partis.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Elections judiciaires

Résultat d'un scrutin organisé en cours de séance

Un juge ordinaire à 50% (germanophone) auprès du Tribunal des mesures de contraintes

Bulletins distribués: 94; bulletins rentrés: 91; bulletins blancs: 6; bulletin nul: 1; bulletins valables: 84; majorité absolue: 43.

A obtenu des voix et est élu *M. Félix Baumann* avec 84 voix.

Salutations

La Présidente. Je me fais un grand plaisir de saluer dans la tribune le Conseil communal de la commune de Granges-Vevveyse ainsi que le Conseil communal in corpore de la commune d'Estavayer-le-Lac, accompagné de M^{me} la Secrétaire communale et de M^{me} l'adjointe de la Secrétaire communale. Merci de passer avec nous ce moment et de suivre le déroulement de nos débats. (*Applaudissements*)

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011

(suite)

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Permettez-moi tout d'abord de remercier la Direction qui a reçu les représentants de la CFG qui ont obtenu réponse à toutes leurs questions. Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges de quelque 44 millions de francs. Avec 2607 EPT, cette Direction obtient 78 EPT supplémentaires. Le Réseau hospitalier absorbe 58 EPT supplémentaires dont 45 nouveaux postes. Nous assistons aussi dans cette Direction à une progression des subventions pour les EMS de l'ordre de 10 millions, alors que 6 millions supplémentaires vont aux institutions pour handicapés inadaptés, 13 millions en partie compensés vont à l'assurance maladie, 2 millions pour les soins et l'aide familiale à domicile et presque 6 millions pour les pensions alimentaires.

Vous trouverez également dans les différents centres de charges de la Direction de la santé et des affaires sociales les modifications incorporant le souhait du Grand Conseil d'une mise en œuvre anticipée de l'assurance maternité. Pour ce qui est du montant supplémentaire de dépense, il se trouve en charge aux assurances sociales et la compensation se trouve répartie entre plusieurs autres centres de charges, la prévoyance sociale, l'action sociale, les assurances sociales, ainsi qu'un montant pris à la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts pour la péréquation financière des besoins.

Je relève également au centre de charges 3605 Service de la santé publique, un excédent de charge de 4,6 millions de francs. A relever en particulier au 351.004 un montant de 1,25 million en faveur de l'hospitalisation hors canton. C'est une augmentation en raison de la nature des traitements, pensez en particulier à la transplantation. Au centre de charge 363.003 de ce Service, la participation fribourgeoise aux frais de fonctionnement de l'Hôpital intercantonal de la Broye est en augmentation de 1,7 million de francs compte